



---

*Communiqué de presse – 16 juin 2021*

## **VOTATIONS FEDERALES DU 26 SEPTEMBRE 2021**

Le Parti socialiste du Valais romand (PSVR), qui s'est réuni en Conseil de Parti le 15 juin 2021, a arrêté ses recommandations de vote sur les 2 textes soumis le 26 septembre prochain.

### **OUI à l'initiative populaire du 2 avril 2019 « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital » (initiative 99%)**

La crise actuelle a fait ressortir encore plus fortement les profondes inégalités qui existent dans notre société. La Suisse a été, en 2020, le seul pays au monde où les versements de dividendes ont augmenté. Alors que de plus en plus de personnes craignent pour leurs conditions d'existence, ont perdu leur emploi et peinent à joindre les deux bouts, il est tout simplement indécent que les plus riches deviennent toujours plus riches, et ce, en laissant simplement leur argent travailler pour eux. Face à l'augmentation des inégalités globales et au besoin urgent de redistribuer les richesses et d'investir massivement pour faire face à la crise économique actuelle, le Conseil de Parti du PSVR s'est prononcé à l'unanimité en faveur de l'initiative 99%, qui propose de taxer plus fortement les revenus du capital afin de réduire l'imposition sur le travail des revenus plus modérés, et d'investir massivement en faveur de la prospérité sociale.

### **OUI à la modification du 18 décembre 2020 du code civil suisse (Mariage pour toutes et tous)**

Les personnes homosexuelles et bisexuelles sont aujourd'hui discriminées en Suisse. Le droit de se marier leur est refusé. Le mariage pour toutes et tous supprime cette inégalité, et permet à tout le monde, peu importe son orientation sexuelle, d'accéder au mariage civil. Cette modification participerait également à une meilleure acceptation sociale des personnes LGBT, offrirait une meilleure protection à leurs familles et leurs enfants, et constitue une évolution logique, attendue depuis longtemps, de l'institution du mariage. Contrairement au mariage, le partenariat enregistré ne garantit pas autant de droits en matière de naturalisation, de protection de la famille ou de rentes de veuves. L'état civil devant être inscrit dans certains formulaires administratifs, le partenariat enregistré constitue aujourd'hui une forme de coming-out forcé, ce qui n'est pas acceptable. L'amour ne devrait jamais être discriminé, peu importe sa forme, et tous les couples devraient avoir accès aux mêmes droits en Suisse.

#### **Contacts :**

- **Clément Borgeaud**  
président du PSVR

079 937 51 34